

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ACQUISITION AUX FINS DE REMPLACEMENT ET DE MODIFICATION  
DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS AINSI QUE DES  
ACCESSOIRES D'APPOINT – COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet consiste à acquérir, à modifier et à mettre à niveau divers véhicules tels que, sans s'y limiter tous types de véhicules à hydrocarbures et électriques, des véhicules utilitaires, des automobiles, des camionnettes, des fourgonnettes, des camions légers et lourds, tous types de remorques, des équipements de chantier et spécialisés, des accessoires et des équipements d'appoint ainsi que des solutions technologiques requises pour leur utilisation. Ces véhicules et équipements motorisés de même que les différents accessoires sont requis pour combler des besoins de remplacement du parc véhiculaire pour combler des besoins relevant de la compétence d'agglomération.

**2.** Le projet requiert l'octroi de contrats de services professionnels et techniques ainsi que l'embauche du personnel nécessaire à sa réalisation de même que l'acquittement des frais relatifs à l'installation et la mise en service des éléments décrits à l'article 1.

**3.** Le projet nécessite l'acquisition et l'installation de différentes composantes, logiciels, systèmes, solutions technologiques, nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion des éléments du projet décrit à l'article 1.

**4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la Ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

## **SECTION II**

### **LOCALISATION**

**5.** Le projet est localisé sur l'ensemble du territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

## **SECTION III**

### **ESTIMATION DU COÛT**

**6.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 680 000 \$.

**TOTAL :            680 000 \$**

Annexe préparée le 17 février 2025 par :

---

Yuliana Anastrasova  
Directrice de division  
Gestion du parc véhiculaire  
Service de la gestion des équipements  
motosisés